le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC http://www.sglce-cgt.fr Septembre 2010 - 1,50 e

N° 344

SOMMAIRE

2 Représentativité syndicale et désignation du DS

3 Editorial

4/5 Les transporteurs de Presse

6 Congrès du SNJ CGT : participation du SGLCE

7 Retraites

8/9 Distribution : NMPP/Presstalis

10/11 Presse informatique : emplois et accords collectifs en danger
Des nouvelles du routage

12 Hommage à Roger Bureau

13 IHS Livre parisien : résistance
Luttes et culture : la compagnie Jolie Môme

14 Calendrier des formations 2010

15 Brèves

16 Haïti Douleurs !

Qui peut être désigné délégué syndical ?

Depuis la loi du 20 août 2008 de nouvelles règles de la représentativité s'appliquent aux organisations syndicales en matière de reconnaissance de leur présence dans l'entreprise ainsi qu'en matière de négociation collective. Les règles ont changé !

Jusqu'à cette date du 20 août 2008, une simple désignation par un syndicat, une fédération ou une structure territoriale (union locale, départementale...) d'une des 5 confédérations représentatives, d'un(e) salarié(e) comme délégué(e) syndical(e) (DS) suffisait pour établir l'existence et la représentativité d'une section syndicale et a fortiori d'un syndicat au sein de l'entreprise. Cela n'est dorénavant plus le cas ! S'agissant des conditions d'âge (18 ans) et d'ancienneté (1 an) requises pour être désigné DS, ces dernières perdurent. Elles concernent également le représentant de la section syndicale que nous aborderons par la suite.

En effet, il est maintenant obligatoire pour les organisations syndicales et leurs représentants de faire la preuve de leur représentativité lors des élections professionnelles. Ainsi, à l'issue du premier tour, on apprécie la représentativité de chaque liste au regard de ses résultats électoraux respectifs et du nombre de suffrages valablement exprimés. Sont représentatives les organisations syndicales dont la liste atteint le seuil des 10 %. **S'agissant de la désignation** du délégué(e) syndical(e), il devra impérativement être choisi parmi les candidats de la liste présentée par le syndicat CGT à condition qu'il ou elle ait atteint, sur son nom, le seuil des 10 %.

Exemple : dans une entreprise de 55 salariés élisant leurs représentants (Comité d'entreprise ainsi que délégués du personnel), 50 salariés participent au scrutin et, à l'issue du premier tour, 45 bulletins sont valablement exprimés. Ne pourront être désignés délégués syndicaux que les candidats titulaires ou suppléants dont la liste aura réalisé 5 voix (seuil des 10 %) et qui auront eux-mêmes recueilli un minimum de 5 voix. Ainsi, dans ce cas précis, si une liste recueille une moyenne de 7 voix, mais qu'un candidat totalise 4 voix, celui-ci ne pourra pas être désigné DS. C'est une des limites de ces nouvelles règles de représentativité encadrant la négociation collective et la représentation syndicale à l'entreprise.

Représentant de la section syndicale

La loi a aussi instauré un nouveau mandat syndical, le **représentant de la section syndicale** (RSS). Ce mandat comble le vide créé par le nouveau rôle joué par le premier tour des élections professionnelles pour déterminer la représentativité des organisations syndicales et donc leur capacité à désigner un DS. Les élections ne se déroulant que tous les deux, trois ou quatre ans en fonction de la durée des mandats retenue dans le protocole d'accord préélectoral, ce mandat permet de garantir aux salariés souhaitant créer une section syndicale qu'ils pourront le faire avant les prochaines élections professionnelles. Ainsi, dans une entreprise où des salariés décideraient de s'organiser, à la CGT bien sûr, les adhérents pourront désigner en leur sein un RSS qui, après mandatement par le syndicat, disposera de la capacité de représenter la CGT auprès des salariés et ce, jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Le RSS ne peut pas participer à la négociation annuelle obligatoire et n'a donc pas les mêmes prérogatives qu'un DS ou qu'un représentant syndical au Comité d'entreprise (CE). Il bénéficie toutefois d'un crédit d'heures de délégation pour mener à bien son activité syndicale. Ce crédit est d'au minimum quatre heures par mois. À l'issue des élections professionnelles, le mandat du RSS s'achève et, en fonction du résultat de la liste CGT, si les 10 % sont atteints, le syndicat pourra désigner un délégué syndical. Si ce seuil n'est pas atteint, la CGT ne pourra dans cette entreprise désigner le RSS sortant que dans les six mois qui précèderont les prochaines élections. Toutefois la section syndicale existant, le syndicat peut désigner un autre de ses adhérents représentant de la section syndicale CGT.

Bilan de la loi fixant les nouvelles règles de la représentativité syndicale. On remarque que de nouveaux obstacles se sont dressés sur la route des salariés souhaitant s'organiser et engager des négociations collectives à l'entreprise en vue de défendre leurs intérêts et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Prenons, à titre d'exemple, le cas d'une entreprise sans présence syndicale comme il en existe beaucoup. Auparavant, la désignation d'un(e) délégué(e) syndical(e) autorisait la mise en oeuvre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) portant, notamment, sur l'augmentation des salaires. Dorénavant, il faudra attendre les prochaines élections professionnelles avant que la NAO puisse s'engager de façon contraignante pour l'employeur. Dans le cas d'une entreprise sans représentant du personnel, ce délai sera limité, le RSS pouvant demander la tenue d'élections professionnelles et, à l'issue (les 10% atteints), demander l'ouverture de la NAO. Dans le cas ou DP et/ou CE sont en place dans l'entreprise, ce délai sera fonction de la date de tenue des dernières élections et de la durée des mandats. Concrètement, cela peut aller de quelques semaines, dans le meilleur des cas, à quatre ans dans le cas le plus extrême. À la lumière de cet exemple, on mesure combien cette loi a, en réalité, réduit les possibilités de mise en oeuvre effective du droit syndical à l'entreprise.

Cette nouvelle réalité, si elle satisfait les « thuriféraires » du dialogue social, est un nouvel obstacle sur la route de la négociation sociale collective et de l'organisation des salariés. La mise en échec de cette entrave à la négociation collective portant les revendications des salariés va nécessiter des mobilisations et l'expression du rapport de forces pour contraindre les employeurs à négocier.

En matière de droit syndical et en particulier concernant les moyens et les prérogatives dont dispose le RSS, il nous faut, sur le fond, exiger que la loi soit modifiée et réinstaure le DS de plein droit dans l'entreprise et l'établissement sans limite de nombre de salariés. Sur le terrain, nous devons par l'action créer les conditions d'un rapport de forces permettant la tenue de la NAO et l'application d'un crédit d'heures identique de 20 heures pour le RSS.

Cette loi du 20 août 2008 a aussi instauré de nouvelles règles concernant la négociation et la validation des accords collectifs depuis l'entreprise jusqu'au niveau interprofessionnel. Le Livre parisien reviendra sur ce sujet dans un prochain article.

***Références du code du travail** concernant le : RSS voir les articles L.2142-1-1 et suivants ; DS : L. 2143-1 et 3.*

Guillaume Thomas Flores

Insupportable !

Les vacances sont terminées. Même sans partir très loin ni trop dépenser, cet acquis social fait toujours du bien.

Pendant ces quelques semaines, le patronat et le gouvernement ont poursuivi leur offensive ; les chiffres du chômage, le nombre d'emplois supprimés ont battu des records. Le prix des services et des biens indispensables a augmenté alors que les salaires stagnent. La crise a bon dos pour tenter de nous faire avaler une pilule qui ne passe plus. Les affaires impliquant des ministres et les plus grosses fortunes du pays prouvent que l'argent existe, que des moyens pourraient être utilisés pour l'emploi, pour majorer les salaires et augmenter le pouvoir d'achat, pour financer la protection sociale et l'avenir des retraites.

La journée d'action du 24 juin a été une réussite et notamment dans la profession, avec un clair appel à la grève du Comité exécutif national.

Faisons encore mieux le 7 septembre et ensuite, jusqu'à la mise en place d'un droit à la retraite à 60 ans dans un système solidaire par répartition prenant réellement en considération la pénibilité.

Le gouvernement entend détourner notre attention de son bilan catastrophique par une nouvelle gesticulation sécuritaire et raciste. La xénophobie est un poison pour le monde du travail et nous pouvons nous féliciter de la victoire que représente la régularisation de nombreux travailleurs sans papiers, à l'initiative principalement de la CGT.
Ce ne sont pas les Roms, les gens du voyage ou d'autres malheureux qui veulent fermer SPPS, la filiale parisienne de Presstalis / NMPP. Ce sont les amis du président. Sur ce dossier comme sur celui de l'imprimerie du Monde, notre détermination pour garder l'outil de travail, la charge qui va avec et les statuts des personnels est totale.

Les arguments que nous avons développés, notamment ici dans le Livre parisien, gardent toute leur pertinence. Nous continuons de les mettre en avant avec la mobilisation de tous les salariés unis autour de ces enjeux majeurs.

La nature n'a pas épargné les hommes sur la planète ces dernières semaines. La gestion capitaliste accroit les conséquences dramatiques des excès des forces de la nature. Pour protéger vraiment l'une et libérer les autres, c'est sans doute le capitalisme qu'il faut endiguer.

À mardi 7 septembre, à 14 h 00, place de la République !

Marc Norguez
Secrétaire général

Ils roulent la presse !

Avant d'être lue, la presse passe entre plusieurs mains. Celles qui l'ont imprimée et celles qui l'ont distribuée. Or, Le transport des journaux est rarement évoqué dans cette longue chaîne qui aboutit au lecteur. Mettons-nous au point mort, le temps de rappeler que des chauffeurs sillonnent les routes toute l'année, jour et nuit pour porter l'info à ceux qui trouvent encore le plaisir d'ouvrir leur quotidien ou leur magazine...

Parler des routiers de la presse n'est pas un exercice aisé, tant ce métier recouvre des situations professionnelles différentes. Une camionnette qui transporte des journaux peut aussi bien être conduite par un salarié d'une entreprise de transport que par un « voiturier » de cette entreprise ou même par un « indépendant ». Mais toutes ses mains qui prennent le volant, pour amener le papier à bonne destination, constituent une entité que nous appelons communément les « chauffeurs ».

Les « chauffeurs » sont présents dès qu'il y a de la presse à rouler : imprimeries, centres NMPP, dépôts … Sans eux, la presse resterait à quai. Pourtant beaucoup feignent de ne pas les connaître au point d'ignorer leurs mauvaises conditions de travail et leurs rémunérations plutôt basses, eu égard aux heures passées sur les routes, par n'importe quel temps. Les logisticiens connaissent le nom des tournées, rarement celui du chauffeur qui les effectue depuis des années.
La meilleure façon de rendre compte de cette activité est d'aller vers ceux qui la pratiquent au quotidien. Nous avons donc rencontré Abdallah, Djamel, Eric et Vincent, détenteurs d'un permis de conduire mais aussi d'une carte CGT ! Avec d'autres camarades, ils militent pour instaurer, dans leur métier, des règles sociales et économiques acceptables.

Rendez vous est donné avec Abdallah et Djamel au Centre de Traitement des Quotidiens de Presstalis à Gonesse, le mercredi 11 août à 17 h. Ils ont une demi heure de retard, un comble !Pour des professionnels de la route pour qui l'heure est un impératif, surtout pour la livraison des quotidiens. Soyez rassurés, il ne s'agit pas d'une négligence de leur part. Ils ont rencontré, dans le centre, des salariés d'une société de transport JEP (Journaux Expédition Province) qui est sous-traitante d'une autre entreprise de transport TPP : Transport Presse Propagande hier, Transport Presse Parisienne aujourd'hui ! « Il ne faut pas trop se fier aux sigles des transporteurs » ; nous avertit Abdallah, « le changement de nom des sous-traitants est une pratique courante, ce qui rend évidemment plus opaque la chaîne des responsabilités ». La sous-traitance signifie souvent la précarité pour l'activité et pour les salariés. Dans le cas présent, ce sont trois salariés qui n'avaient pas perçu de rémunérations depuis 3 mois ! Des situations qui n'ont rien d'exceptionnelles dans un secteur où les patrons « voyous » sévissent en toute impunité, dès lors qu'il n'existe pas d'organisation syndicale solide pour les remettre sur la bonne route…

Djamel et Abdallah

C'est précisément ce que font nos camarades chauffeurs. Vigilants dans leur entreprise, mais également très attentifs aux problèmes que peuvent rencontrer leurs collègues dans les autres sociétés de transport.
Abdallah, salarié chez CSP (27 salariés) – un « garage », dit-on dans le jargon de cette profession, qui assure des prestations pour les NMPP et les éditeurs – est membre de la Commission Exécutive du SGLCE. Pour lui, les salariés des entreprises sous-traitantes des NMPP (Presstalis) sont les plus mal lotis en matière de conditions de travail et de rémunération. En effet, ils font les frais d'une politique en cascade du moindre coût qui a pour origine les exigences des donneurs d'ordres. Si ces derniers lancent un appel d'offre auprès des transporteurs sur la base de tarifs très serrés au niveau des prestations, il est évident que le dernier de la chaîne, en l'occurrence le salarié de l'entreprise sous-traitante de celle qui a signé le contrat de transport avec les NMPP, sera pénalisé. La recherche permanente du moindre coût génère forcément des dérives graves. Ainsi, le recours au travail au noir est une pratique courante dès lors que nous atteignons un niveau de sous-traitance inacceptable. Un salaire en dessous du minimum légal, une sécurité quasi inexistante pour le salarié et une perte de qualité au niveau de la distribution sont loin d'être des critères d'un développement durable si cher à la direction logistique de Presstalis.

Rouler toujours mieux avec la CGT !

"Douze ans sans augmentation de salaire !" lâche amèrement Djamel qui, en peu de mots, décrit la réalité sociale des entreprises de transport de presse. Son entreprise, Gaillard ,c'est un peu l'histoire des NMPP, puisqu'elle est, en quelque sorte, son transporteur historique depuis 1947, année de la création de la messagerie de presse issue de la loi Bichet. Aujourd'hui, avec ses 80 salariés, elle fait encore partie de la flotte de transport à Presstalis via à un mastodonte de la logistique internationale : Géodis. Djamel, délégué du personnel et secrétaire du CE sillonne les routes avec les camions Gaillard depuis 1988. Villette, Centre Nord, Rungis, autant de centres NMPP qui ont disparu au fil des restructurations mais dont Djamel se rappelle, avec une certaine nostalgie parce que l'atmosphère qui y régnait était celle du papier et surtout de son esprit.

Aujourd'hui, Géodis, nous dit-il " nous pressure au maximum en menaçant de transférer les prestations Presstalis à d'autres transporteurs plus dociles". Le chantage est une constante dans ce secteur pour tenter d'étouffer toute revendication sociale et d'adhésion à une organisation syndicale d'autant plus s'il s'agit de la CGT.

Mais l'optimisme est de rigueur chez nos camarades chauffeurs. La présence de la CGT relativement récente dans le transport de la presse, n'en demeure pas moins la réponse la plus efficace pour privilégier la solidarité entre les salariés, les voituriers et les indépendants. Certes, les comportements individualistes persistent encore et la dispersion des chauffeurs ne favorise pas la cohésion que nous pouvons connaître habituellement dans les entreprises de presse. Mais une sacrée distance a été parcourue depuis que ces camarades ont pris les problèmes à bras le corps avec le syndicat.
Eric, un "chti " de Lille porte-parole de la Cgt dans l'entreprise TPP-JEP (47 salariés) que nous avons déjà mentionnée est "voiturier" dans celle-ci. "Hébergé" dans ladite société, il utilise son véhicule personnel pour effectuer les tournées. À ce titre, il perçoit une indemnité conventionnelle et des indemnités kilométriques. À mi chemin entre le salarié et l'indépendant, le voiturier est le "cousin germain" des chauffeurs NMPP. Beaucoup de cette espèce hybride sont issus des anciennes coopératives de transport, telle la SALTA, qui ont tenu le pavé parisien pendant de nombreuses années. Trois statuts pour le même métier, c'est la porte ouverte à des conflits d'intérêt, non ? Notre" Chti" se dit cartésien : *"il existe, bien sûr, des différences d'appréciation sur telle ou telle situation selon notre statut. Les revendications portées par les uns ou les autres ne seront peut être pas de même nature mais leur satisfaction conforteront toute notre profession"* et dans tous les cas poursuit-il *"nous prouvons toujours notre capacité à dépasser les problèmes spécifiques de chaque statut en nous mobilisant pour les uns et les autres."* Une solidarité sans faille qu'ils ne manquent d'apporter par ailleurs aux salariés des entreprises de presse, notamment ceux des messageries.

Engagés sur la bonne route, les chauffeurs ont toujours le pied au plancher pour améliorer les conditions d'exercice de leur métier et assainir un secteur trop ouvert aux pratiques illégales. Ils font le constat d'un sacré bond en avant depuis que la CGT s'est implantée en 1998 dans des entreprises de transport. Ainsi, l'application de la convention collective des transports, voire son amélioration dans certains cas, est à mettre au crédit d'une activité syndicale soutenue. Le respect de cette convention n'est pas garanti pour autant, pour tous si les chauffeurs baissent la garde.
"Nous avons encore beaucoup d'efforts à réaliser" nous dit Abdallah, d'un ton déterminé ; il continue : *"nous devons consacrer le travail syndical en priorité sur les salariés de la sous-traitance plus exposés que d'autres à la précarité et à l'exploitation"*. La sous-traitance à plusieurs niveaux, c'est là que le bât blesse pour l'ensemble des chauffeurs qui ont bien l'intention de passer la vitesse supérieure pour réglementer celle-ci. N'en déplaise à ces logisticiens qui s'acharnent à vouloir réduire les coûts de transport quelles qu'en soient les conséquences, la CGT est devenue un poids lourd dans ce secteur et rien ne la freinera dans sa course contre les pratiques d'un autre temps.

Michel Pavard

La sous-traitance sous surveillance !

Vincent, a pris le relais de son père. Indépendant, il assume son statut et roule à fond pour la CGT ! Mandaté par le syndicat, il s'attellera au dossier de la sous-traitance dès son retour de vacances.

L. P. : La sous-traitance est-elle un recours indispensable dans votre profession ?
Vincent : Oui et non ! Elle se justifie en cas de brutale augmentation de tirage et donc de distribution des quotidiens du fait de l'actualité. Dans ce cas précis, il est très difficile d'organiser l'acheminement des journaux avec les seuls salariés déjà responsables des tournées habituelles. Mais l'utilisation de la sous-traitance s'avère être surtout économique. Elle est un moyen pour les entreprises de transport de rentabiliser au maximum leur plan de transport en imposant leurs tarifs à des petites structures dépendantes au point de les asphyxier.
L. P. : Quelles sont les conséquences des réformes de Presstalis sur ces entreprises ?
Vincent : Elles sont nombreuses et néfastes. Cette population, étant la plus fragile et la plus précaire de toutes les branches de ce secteur, est la première victime quand Presstalis supprime des prestations. En effet, quand une tournée disparaît, il est plus facile et moins coûteux pour une entreprise de transport de se débarrasser d'un sous-traitant que d'un de ses salariés. Dans le meilleur des cas, un courrier recommandé sera adressé au sous-traitant pour l'informer de la rupture du "contrat". Par ailleurs, la politique d'économie de Presstalis a d'importantes répercussions sur les tarifs des prestations interdisant les entreprises sous-traitantes d'avoir les moyens d'appliquer le minimum de la législation. En effet, le mode de calcul retenu jusqu'ici était effectué sur les bases du coût de revient (salarié + matériel) + une marge bénéficiaire et de gestion comprise entre 10 et 15%. Or, les entreprises ayant recours aux sous-traitants appliquent à ces derniers des marges pouvant atteindre 30%, voire plus. Dans ces conditions, le sous-traitant ne peut fonctionner qu'en transgressant la législation.
L. P. : Et si, demain, Presstalis confiait toute la logistique des publications à Géodis ?
Vincent : Nous sommes très inquiets sur cet éventuel transfert de prestations vers ce géant du transport qui a la réputation d'écraser les sous-traitants.
L. P. : Quelles sont les moyens et les solutions envisagées par notre syndicat pour améliorer cette situation ?
Vincent : Mandatés par l'organisation syndicale nous allons dresser, dès la rentrée, un état des lieux de cette branche et tenter d'obtenir de la part de Presstalis et des autres acteurs du marché la seule chose qui puisse durablement améliorer cette situation, à savoir : le fait de contractualiser le recours éventuel à cette sous-traitance à travers, éventuellement, une charte signée entre le transporteur et le sous-traitant.

Le congrès du SNJ-CGT

Nous sommes fautifs – lorsque cela est le cas, il faut le reconnaître – de ne pas avoir rapporté plus tôt la tenue du congrès du Syndicat national des Journalistes CGT.

LES 29, 30 et 31 mars 2010 s'est donc tenu à Lille le congrès du SNJ-CGT. Notre syndicat y était invité tout comme nos camarades travaillant dans les sièges éditoriaux qui ont la « double appartenance » CGT et sont à ce titre délégués, soit une petite dizaine de représentants pendant ces 3 jours...

Le congrès a réuni 80 délégués pour des débats de haut niveau, fraternels, combatifs, brassant des militants de plusieurs générations.

Une initiative de solidarité a permis d'entendre un représentant des journalistes européens et notre camarade Jacky HORTAUT sur la situation de Mumia Abu Jamal. À l'issue, une banderole demandant la libération de Stéphane TAPONIER, Hervé Ghesquière et leurs accompagnateurs a été déployée sur la façade de la maison des journalistes de Lille.

La partie culturelle, obligatoire dans un congrès CGT, fut une sortie à la Piscine... l'extraordinaire musée de Roubaix.

Sur le fond des débats, la place manque ici pour en rendre compte. La lecture du bulletin du SNJ-CGT, Témoins, permettra de combler cette lacune. Disons que les discussions furent précises, offensives et abordèrent tous les aspects de travail des journalistes, métier si spécifique.

Le SNJ-CGT est un syndicat qui progresse, qui rassemble, qui gagne en autorité dans la presse comme dans l'audiovisuel, dans le public comme dans le privé.

Avec ses militants, nous menons des luttes communes, dans la presse bien sûr puisque nous y sommes ensemble, mais également à l'AFP, contre la casse de l'agence et la remise en cause de son indépendance.

Nous avons pu revoir des camarades avec qui nous avons mené des luttes par le passé sur lesquelles nous n'avons pas à rougir, je pense notamment à JDC à Torcy.

Les questions de l'évolution des structures professionnelles ont retenu notre intérêt, d'autant plus qu'elles sont à l'ordre du jour du futur congrès de la CGT. Au SNJ-CGT, les débats sont francs – comme a pu le constater Agnès NATON du bureau confédéral – et les démarches transparentes.

La discussion, du point du vue du SGLCE, doit se poursuivre. Nous ne partageons pas l'objectif et la vision d'une structure étroite, simple addition de structures existantes. Nous l'avons dit lors du congrès confédéral de Lille, déjà en 2006, que nous privilégions la perspective d'une fédération de la Communication. Cet objectif suppose de discuter vraiment et force est de constater qu'à l'heure actuelle, le cadre de cette discussion n'existe pas. On ne peut donc pas faire reproche au SNJ-CGT de chercher, avec ceux qui l'écoutent et l'entendent, les évolutions propices aux journalistes et à la construction d'un rapport de forces favorable à l'ensemble des salariés.

Enfin, souhaitons bon courage et réussite au nouveau secrétaire général, Emmanuel VIRE, qui remplace notre amie Dominique CANDILLE.

Marc NORGUEZ,
Secrétaire général du SGLCE

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction :
A. M'Saoura,
M. Pavard,
Y. Volant,
Th. Fronty
Photos : J.-P.

Retraites : On va se battre !

Le 7 septembre 2010, la mobilisation des salariés devra être générale et leur détermination sans faille pour mettre en échec le projet gouvernemental qui consiste à laisser sur le carreau les plus jeunes et renvoyer au placard les plus anciens.

Avec le relèvement de l'âge légal de 60 à 62 ans et celui de la pension complète de 65 à 67 ans, le gouvernement veut faire du système français le plus dur d'Europe.

Dans la guerre aux pauvres que mène la coalition patronat/gouvernement afin d'éradiquer le modèle social français, gagner la bataille des retraites constitue un enjeu capital.

En ce mois d'août, pas de trêve estivale pour les catastrophes, qu'elles soient climatiques ou économiques ; les populations les plus démunies sont englouties par centaines de milliers en Asie, alors que les incendies ravagent les immenses territoires de la grande Russie dont le peuple, réduit à la misère la plus totale, subit l'indifférence absolue de ses dirigeants convertis au capitalisme le plus radical.

8 embauches sur 10 sont faites en contrat à durée déterminée

En France, les statistiques du Ministère du Travail nous apprennent que 256 000 emplois ont été détruits en 2009, que 25 % des moins de 25 ans sont au chômage, que 8 embauches sur 10 sont faites en contrat à durée déterminée. Ce même Ministère du Travail, qui mérite de moins en moins son nom, divulgue une étude dont il ressort qu'un tiers des chômeurs âgés de plus de 58 ans touchent moins de 450 e par mois.

Ainsi, le chômage particulièrement élevé se traduit par l'entrée de plus en plus tardive dans l'emploi et près de 64 % des salariés sont exclus du marché du travail avant d'avoir 60 ans.

Ne faire travailler que les 30 – 50 ans conduira à faire imploser notre système de retraite solidaire. C'est à coup sûr l'objectif des partisans de la retraite par capitalisation.

Comme il était dit dans un précédent article du Livre Parisien : « cette perspective fait saliver d'envie la bande du Fouquet's ». C'est un pactole de 240 milliards d'euros qui est convoité par la finance. Laurence Parisot, la présidente du Medef dont les désirs sont des ordres pour l'Élysée, réclame *« la mise en place d'un nouveau dispositif très incitatif, voire obligatoire, du système de retraite par capitalisation »*… Et tant pis pour les retraités qui se retrouvent SDF après les krachs boursiers et errent par milliers dans les rues des États-Unis ou d'Angleterre ...

Ne prenez surtout pas ces propos pour de la médisance. On nous annonce déjà que les mesures exorbitantes prévues par la réforme 2010, même si elles sont intégralement appliquées, ne suffiront pas. Ainsi, la Caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV) afficherait encore un déficit de 4 milliards d'euros en 2020 selon les prévisions publiées par la commission des finances de l'Assemblée nationale publiées le 2 août 2010.

Les affairistes n'ont pas attendu cette date pour se placer sur le marché potentiel. Il est pour le moins troublant de constater, comme le révélait un article publié dans le Monde du 4 juin 2008, que Guillaume SARKOZY, frère de Nicolas, qui dirige le groupe de protection sociale « Médéric », ayant eu connaissance d'un document estampillé confidentiel daté du 16 mai selon lequel, en 2020, les non cadres subiraient une baisse de 5 % du taux de remplacement et les cadres de 20 %, s'est lié avec l'assureur CNP pour proposer la création d'une filiale commune dédiée à la retraite complémentaire des salariés cadres et non cadres.

Le Figaro du 13 août 2010 nous apprend qu'un rapport sénatorial « recense les bonnes pratiques à importer d'Allemagne et, notamment, le développement de la capitalisation ». Rappelons que, dans ce pays, un débat fait rage autour de la recommandation des experts de l'Union Européenne de porter l'âge de la retraite à 70 ans !

Nous sommes à la croisée des chemins. Rien n'est joué. Contre la voracité des gavés de la terre doit se dresser une gigantesque insurrection populaire !

De notre mobilisation dépendra la pérennité de notre système de retraite, enjeu de société lié aux défis de l'emploi, de la lutte contre les précarités et les inégalités.

TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION, DANS LA LUTTE LE 7 SEPTEMBRE 2010

L'argent, il n'en manque pas !

400 MILLIARDS D'EUROS, c'est le magot dont ne savent que faire, faute de dossiers suffisamment rentables, les dix millions de millionnaires de la planète (+17 % en un an !), selon Muriel Motte dans l'éditorial de « La Tribune » daté du 22 juin 2010.

En France, les gérants chercheraient à tout prix des proies de qualité pour investir une vingtaine de milliards d'euros.

Très justement inspirée, la journaliste conclut ainsi son édito :

« La crise est bien là : si l'argent ne manque pas, ce sont les plus faibles qu'elle frappe. »

Presstalis : Rémy se fait la belle !

Rémy Pflimlin est parti pour France Télévisions selon le bon vouloir du petit "tzar académie" Nicolas. Directeur général des NMPP, pendant quatre ans, il aura oeuvré pour dénaturer cette entreprise, un modèle d'exception culturelle au service du pluralisme de la presse depuis 63 ans. C'est donc en toute légitimité que les salariés du service public télévisuel peuvent émettre des doutes quant à la volonté de celui-ci à vouloir pérenniser ce secteur de communication ...

L'HOMME de "plus belle la vie" nous disait, avec son habituelle bonhomie, avoir rencontré des "salariés épanouis" dans les dépôts de presse avec pour toute rémunération un SMIC et des conditions de travail d'un autre temps. Soyons certains que son épanouissement a été d'un autre niveau quand le chef de l'État a retenu sa candidature pour la présidence de France Télévisions. L'ancien directeur de FR3 avait, semble t-il, accepté son parachutage aux NMPP dans l'attente d'une promotion plus télévisuelle, voire plus télégénique. En effet, il n'a jamais témoigné un réel attachement à cette maison née en 1947 sous la loi Bichet. La messagerie de presse n'avait sans doute pas assez de prestige à ses yeux. Son obsession des apparences l'a d'ailleurs conduit à changer l'image de l'entreprise trop marquée à son goût par la présence du syndicat du Livre.

La section messageries de Presstalis a rencontré le 20 juillet dernier le représentant syndical CGT de France Télévisions, Marc Chauvelot. Une occasion d'analyser la situation de la distribution de la presse et de la télévision publique. Un échange très enrichissant qui a permis de relever des similitudes entre les deux secteurs de communication. Le futur patron des chaînes publiques aura également face à lui des salariés vigilants quant à l'avenir de leur entreprise et de leurs emplois. L'ex directeur général de Presstalis pourra se féliciter d'avoir favoriser cette rencontre qui engendrera sans aucun doute d'autres initiatives...

Si le changement d'identité des NMPP, devenues désormais Presstalis, a pu symboliser une rupture avec un passé jugé, selon les libéraux à tout crin, trop coopératif et trop solidaire, il n'a pas signé pour autant la fin d'une longue histoire syndicale ...

L'esprit du "sacrifice" a donc aidé Rémy Pflimlin à passer ces quatre années au sein des NMPP. Être là ou ailleurs en attendant une affectation plus valorisante, tel est le destin des nomades du libéralisme. Leur caravane passe et les valeurs trépassent, mais nulle mesure répressive exceptionnelle à l'encontre de ces squatters d'espaces économiques et pourfendeurs du progrès social.

Florence Noiville, dans son livre ***"J'ai fait HEC et je m'en excuse",*** nous rappelle l'esprit des grandes écoles de gestion et de management : *"On n'y apprend pas à se remettre en cause. On en sort gonflé du sentiment de sa propre importance, obnubilé par la seule réussite économique"*. C'est précisément ce produit standard, issu des écoles du capitalisme ravageur, que nous avons rencontré aux NMPP de 2006 à 2010.

Son apport à la distribution de la presse a été tout naturellement influencé par une formation initiale à HEC. La presse allait devenir, avec Rémy Pflimlin, un produit commercial comme un autre, soumis à la libre concurrence et les diffuseurs, ceux qui survivraient, des commerçants incités à choisir leurs produits en fonction de leur rentabilité. Autant dire, un coup de canif libéral dans le système coopératif qui s'appuyait jusqu'alors sur le principe d'égalité de traitement des titres. Un présentoir de presse conçu par les Hautes Etudes Commerciales se différencie d'un présentoir de presse ordinaire par la rareté des titres qui s'y trouvent. C'est loin

d'être caricatural et toujours moins que le discours des patrons relayés par des "experts" en médias selon lequel les ouvriers du Livre seraient responsables de tous les maux de la presse.
Peu de temps après avoir annoncé les "mesures d'urgences" – un résumé du rapport Mettling- lors du CCE de Presstalis du 22 juin dernier – Rémy Pflimlin acceptait le poste de président de France Télévisions.
Un honneur qu'il ne pouvait pas refuser de la part d'une "République irréprochable".

Que le président de la République use d'une autorité exorbitante pour mettre une personne de son choix aux commandes des chaînes publiques est déjà une aberration absolue. Mais que le directeur général de Presstalis (NMPP) appelle, quelques jours avant sa nomination, les organisations syndicales à "franchir ensemble (y compris lui-même) le mur des difficultés" cela frise l'indécence. Demander aux salariés de l'entreprise de consentir à de nouveaux efforts, en l'occurrence, la fermeture d'établissements et une coupe dans les effectifs, tout en sachant qu'il n'aura pas à en gérer les conséquences, relève d'une mascarade et d'une hypocrisie cyniques. Quelques mois auparavant, alors que son nom était évoqué parmi tant d'autres dans les couloirs de l'Élysée, M. Pflimlin insistait sur le fait qu'il avait une mission à assurer au sein des NMPP et que rien ne le détournerait de celle-ci ; "ne cédons pas aux rumeurs" nous disait-il d'un ton placide. Or, pour figurer parmi les prétendants, il faut, en toute logique, que l'intéressé ait laissé apparaître quelques signes approbateurs ...

L'homme qui exauça les vœux du "frère" de Nicolas ...

Certes "tout est précaire" comme le dit si légèrement la patronne du MEDEF. Les décideurs sautent d'une passerelle à une autre et les salariés devraient, bien entendu, faire les frais de ces nettoyeurs de passage, dont la moralité se définit à l'aune des exigences des plus puissants. Bien qu'il n'était pas issu de la maison Hachette comme ses prédécesseurs, Rémy Pflimlin a été nommé directeur général des NMPP par Arnaud Lagardère. Un choix judicieux de ce dernier, dans la mesure où le directeur général des NMPP faisant figure d'une "neutralité vertueuse" allait considérablement l'aider à préparer son désengagement en tant qu'opérateur historique. La "mise en faillite" organisée, ou tout au moins la gestion laxiste, de la principale société de messagerie de presse et le changement d'identité de cette dernière en décembre dernier ont crée les conditions favorables du départ de Lagardère pour juin 2011. À cette occasion, la société – après avoir changé de nom – changera de statut économique pour enterrer l'héritage de 1947. « Plus mal la vie » pour les éditeurs qui ne pourront plus accéder à un réseau de distribution devenu, alors, une autoroute pour les seules mastodontes de l'édition qui auront taillé une "péréquation des coûts" selon leurs désirs.

Nous sommes loin de cette image idyllique reprise par les médias pour vanter la soi-disant politique de "la proximité qui va toujours plus loin" pour satisfaire les lecteurs. Le "Vélopresse" sillonnant les plages l'été ou le marché de Noël à Strasbourg n'est qu'un gadget cachant l'absence de volonté de pérenniser un système de distribution jugé obsolète parce qu'il repose sur des principes d'égalité et de solidarité contraires aux lois du marché.

Non moins idyllique est l'image que les mêmes médias nous ont présentée de Rémy Pflimlin : "un fin négociateur", "un homme consensuel", "l'homme de la paix sociale" pouvaient-on lire dans les colonnes en juillet dernier. Si tel était le cas, le plan "Défi 2010" – qui devait, aux dires de son initiateur, sauver la presse- n'aurait pas provoqué un conflit social de 10 mois en 2008.
Nos nombreuses alertes à l'époque pour sensibiliser le monde de la presse sur l'absence de vraies négociations au sein de l'entreprise n'ont pas eu d'écho parmi ceux qui écrivent l'information. La propagande du discours officiel des patrons de presse et du gouvernement n'a laissé aucune place à un débat qui aurait, peut-être, permis de s'économiser un conflit dont la responsabilité incombe à une direction générale des NMPP peu encline à la négociation et au consensus.

Rémy Pflimlin a donc quitté Presstalis (NMPP) officiellement le 23 août pour prendre les commandes de France Télévisions. Anne-Marie Couderc a pris le relais le temps de la transition au bout de laquelle la SARL Presstalis basculera en SA et Lagardère mettra fin à son rôle d'opérateur. Une femme, nommée au poste de "directeur général" de la première messagerie de presse, cela à tout l'air d'une révolution culturelle. En effet, les postes clé de ce secteur ont toujours été l'apanage des hommes. Elle est la personne idéale pour occuper ce poste dit-on dans les "milieux autorisés".

Une connaissance de la presse écrite acquise au sein d'Hachette et de Lagardère active ainsi que du SPMI, dont elle a été présidente jusqu'en juin dernier, lui donnera sans aucun doute l'aisance suffisante pour "gouverner" cette entreprise. Cependant, certains experts misent plutôt sur son expérience politique passée, notamment en tant que député du RPR et ministre du gouvernement Juppé, pour mener à bien les "réformes" préconisées dans le rapport Mettling et avalisées par le conseil de gérance de Presstalis.
"J'ai adoré passer mes nuits dans les imprimeries, sentir l'odeur de l'encre" confiait-elle à un quotidien économique en juillet dernier qui titrait : "Anne-Marie Couderc à la tête de Presstalis : une femme de papier". Celle-ci ne sera donc pas surprise que les salariés des Messageries restent attachés à leur métier et à leurs emplois. Pour beaucoup d'entre eux, la nuit est leur quotidien et l'odeur de l'encre est toujours présente quand les journaux ont fraîchement quitté les rotatives.
C'est donc une femme de papier qu'ils espèrent avoir comme interlocutrice dès la rentrée, autant dire l'antithèse de son prédécesseur ...

Michel Pavard

Hier au service de Lagardère, Rémy Pflimlin sera t-il l'ombre de l'Elysée à France Télévisions ?

Je diversifie, donc je suis ...

Accroc de la diversification, Rémy Pflimlin entend en faire une arme redoutable pour compenser le manque à gagner au niveau des recettes publicitaires des chaînes publiques. Directeur général de Presstalis, il avait introduit la diversification pour booster la trésorerie de la messagerie de presse. Il s'agissait alors de compenser les pertes liées à la baisse des volumes et des ventes de la presse en ouvrant, notamment, le réseau de distribution à des prestataires tel Kiala. Or, il entend diversifier demain les programmes de France Télévisions en éditant des magazines et des DVD. D'un côté on diversifie parce que la presse se vend moins bien, de l'autre on veut vendre de la presse pour pallier l'absence de recettes publicitaires. Comprendra qui pourra ...

A Presse informatique, on consulte et on agit !

Le Livre parisien vous a régulièrement rapporté la situation des salariés de Presse informatique (Pi), de leur entreprise (leader dans la gestion des abonnements de presse) et de celle des porte-parole de la section syndicale SGLCE.

Après l'attaque de la direction de l'entreprise et du groupe contre les délégués syndicaux CGT en septembre 2009, nous revenons, une fois encore, sur ce qu'il faut bien qualifier d'exemple des ravages de la logique financière sur le devenir des entreprises.

Il y a un peu plus d'un an, confrontés à une tentative de partition de l'entreprise en deux entités, nos camarades qui s'opposaient avec les salariés à cette opération de restructuration ont été traînés devant la justice pour "abus" dans l'exercice de leur mandat de représentants des salariés et de porte-parole du syndicat. Cerise sur le gâteau amère des mauvais plans de la direction sur l'emploi et les acquis des salariés de Pi, nos camarades ont été condamnés par le tribunal de Grande instance de Beauvais. L'affaire est aujourd'hui en appel et reviendra devant les juges de Compiègne dans plusieurs mois.

À l'entreprise, la direction locale de Pi, chaperonnée par Team Partners Group (TPG) son unique actionnaire, poursuit ce qui ressemble fort à une entreprise de démolition sociale au service des dividendes des actionnaires et des banques. "**Lorsqu'une entreprise tombe entre les mains des intérêts de la finance elle est morte.**" Dans le cas présent, l'actionnaire s'appelle WCP, un fonds d'investissements spécialiste du LBO (acquisition d'entreprise par effet de levier, autrement dit par endettement). Avant la crise financière, ce dernier se déclarait à la tête de 450 millions d'euros. Aujourd'hui, après quatre années aux commandes du groupe TPG, les représentants de ce fonds, qui ont toujours refusé de rencontrer les représentants du personnel en dépit des demandes réitérées de ceux-ci, sonnent l'heure de la restructuration pour Presse informatique et ses salariés. Encore une fois, après les nombreux plans d'économies qui se sont enchaînés, les emplois, les conditions de travail et les maigres acquis des salariés sont mis en cause. Pour arriver à ses fins, la direction du groupe TPG a intentionnellement placé l'avenir de Pi entre les mains du Tribunal de commerce en rompant, ni plus ni moins, la convention de trésorerie unissant le groupe à sa filiale. En dramatisant ainsi, à l'excès, la situation de Pi, TPG tente, en réalité, de mettre en oeuvre une thérapie de choc visant à saper la résistance des salariés de Pi qui depuis 2003, date du rachat des Publications de la vie catholique par le groupe Le Monde, en sont à leur quatrième changement d'actionnaires. Depuis cette date, des mains de groupes de presse ils sont passés entre celles, avides, de financiers dont la seule préoccupation est le retour sur investissements de leur capital. Depuis lors, tous les moyens possibles et imaginables sont mis en oeuvre : des plans d'économies, aux plans de licenciements, en passant par les déménagements, la vente des actifs immobiliers et le changements de statut de l'entreprise pour la vampiriser, son savoir-faire, sa charge de travail et son patrimoine. Aujourd'hui, de nouveau, les emplois et les acquis collectifs des salariés de Pi sont placés sur la sellette d'un énième plan de restructuration prévoyant, selon le "conciliateur" mandaté par le Tribunal de commerce, 150 licenciements. Au-delà de cet effet d'annonce d'un représentant officieux de la direction du groupe TPG démontrant, s'il en était encore besoin, la manière dont le patronat instrumentalise les tribunaux de commerce pour parvenir à ses fins sans avoir l'air d'y toucher, le Livre parisien a rencontré les représentants et élus de la section syndicale SGLCE de Presse informatique.

Le 11 juin 2010, la direction de Presse informatique a présenté aux élus du Comité d'entreprise les bases d'un accord cadre annonçant une nouvelle restructuration de l'entreprise.

L. P. : Pouvez-vous nous préciser quelques-unes des mesures inscrites par la direction dans son projet d'accord cadre ?

La direction de Presse informatique, téléguidée par la direction générale de TPG, s'attaque à tous les éléments du contrat de travail collectif des salariés. Pour elles, tout doit disparaître ! L'emploi, les conditions de travail et les accords collectifs constituent les cibles prioritaires du projet d'accord cadre. Rien n'a été oublié par les auteurs d'un projet qui organise un rasage social gratis de grande ampleur. Voyez plutôt :

- Polyvalence et mobilité entre les filiales du groupe de Cauvigny à Chantilly (distants de 27 km), à Paris et Blois.
- Fermeture, dans les 18 à 24 mois, du site de Cauvigny, « *village inconnu* » (dixit la direction), pour un regroupement à Chantilly, « *ville qui dispose d'un rayonnement national et international. Un déplacement à Chantilly revêt un caractère agréable* ».
- Dénonciation des accords collectifs issus des accords d'entreprise ou d'usages, afin d'unifier les structures de rémunération.
- Amplitude des horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 7 h 30 à 22 h 00.
- Modulation du temps de travail : semaines de 40 heures l'hiver et 30 heures avec suppression des RTT.
- Suivi de productivité individuelle.
- Plan de départs volontaires.

L. P. : Comment avez-vous construit la riposte ?

Si nous avons signé « un protocole d'accord intermédiaire de négociation des mesures à mettre en œuvre en vue du redressement de Presse Informatique », cela ne veut surtout pas dire que nous attendons les échéances les bras croisés. Pendant cette période estivale, nous menons diverses démarches et préparons les réunions de rentrée.

Une délégation a rencontré le nouveau PDG de TPG afin d'évoquer avec lui l'avenir de Presse informatique, comme du Groupe, et de réaffirmer la position du syndicat sur les sujets « qui fâchent » (mobilité, modulation du temps de travail …).

Ces rencontres sont essentielles, les véritables donneurs d'ordre se trouvent au siège et l'actionnaire majoritaire doit savoir que rien n'est réglé.

Une autre rencontre devrait avoir lieu début septembre, à l'initiative du PDG.

Avec l'aide du SGLCE, la délégation planche sur l'élaboration d'argumentaires qui seront développés lors des négociations, des contreparties indispensables dans le cadre d'une véritable négociation, ce qui ne semble pas être le cas suite à la première réunion (6 sont programmées).

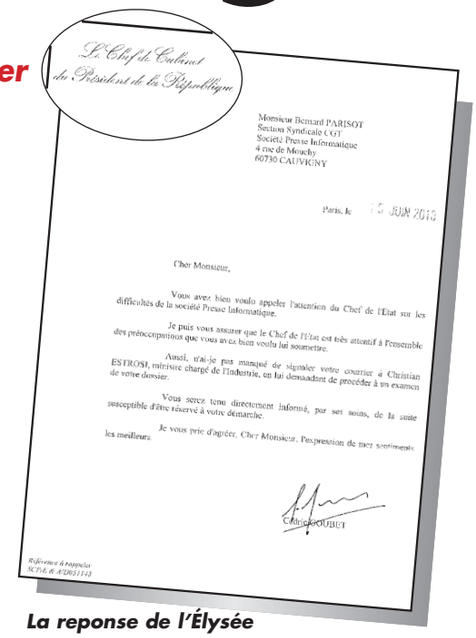
Le Chef de Cabinet du Président de la République

Monsieur Bernard PARISOT
Section Syndicale CGT
Société Presse Informatique
4 rue de Mouchy
60730 CAUVIGNY

Paris, le 15 JUIN 2010

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Chef de l'Etat sur les difficultés de la société Presse Informatique.

Je puis vous assurer que le Chef de l'Etat est très attentif à l'ensemble des préoccupations que vous avez bien voulu lui soumettre.

Ainsi, n'ai-je pas manqué de signaler votre courrier à Christian ESTROSI, ministre chargé de l'Industrie, en lui demandant de procéder à un examen de votre dossier.

Vous serez tenu directement informé, par ses soins, de la suite susceptible d'être réservé à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude GUEANT

Référence à rappeler
SCPA R. 8/2011-143

La reponse de l'Élysée

La riposte va également se construire à la rentrée avec les salariés qui seront informés de l'avancée de ces négociations et, si cela s'avère nécessaire, une visite à l'actionnaire majoritaire pourrait être envisagée …

Ce sont les salariés qui sont maîtres de leur destin et de nombreux exemples récents le démontrent. Des salariés avaient donné leur aval pour « lâcher des acquis » afin de garantir leurs emplois mais, à la signature de l'accord, la perte de leurs acquis avait été amplifiée, car il ne faut jamais l'oublier, les financiers en veulent toujours plus !

Nous réfléchissons à une action commune avec les salariés de Goss Montataire qui se trouvent dans une situation semblable après la désignation d'un mandataire ad hoc par le Tribunal de commerce avec des objectifs similaires et un rôle plus que discutable.

L. P. : Quelles sont les attentes des salariés dégagées après votre consultation ?

75 % des salariés ont répondu à la consultation organisée par le Comité d'entreprise où nous sommes majoritaires.

Il apparaît clairement que le projet proposé par la direction ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut.

Une grande majorité refuse d'être « délocalisée » tant sur Chantilly, qui se trouve à 27 km du site de Cauvigny, que sur Paris et encore moins à Blois.

Les salaires ne sont pas très élevés, la dénonciation de la convention d'entreprise et un passage pur et dur à la convention collective dont nous dépendons la « Syntec » est un véritable recul social, avec une perte des acquis qui nivellera plus encore vers le bas le pouvoir d'achat des salariés.

En dehors de ces acquis sociaux, dans cette société qui emploie une majorité de femmes, ce sont également d'énormes sacrifices qui vont être demandés, tant pour les personnes en couple que pour les familles mono parentales. En plus de l'impact financier, c'est la vie des familles qui va en souffrir.

Les salariés attendent des négociations et non des amé-

nagements comme proposés par le conciliateur : indemnités kilométriques, primes de mobilité, primes d'équipes, horaires à revoir ou éventuellement sur la base du volontariat et autres.
Les gens sont opposés à l'outil de productivité individuel car ils estiment que ce sera un moyen supplémentaire pour les sanctionner.

L. P. : La mobilisation de vos collègues semblent forte. Comment envisagez-vous la rentrée qui, semble-t-il, s'annonce à Cauvigny sous haute tension ?

Nous attendons des différentes réunions de négociation de réelles avancées pour accompagner les salariés.
Si celles-ci ne sont pas suffisantes, il faudra en tirer les conclusions. S'il faut utiliser le rapport de forces, nous le ferons.
Déjà, nous réfléchissons à des déplacements tant au siège du groupe que chez l'actionnaire majoritaire. En effet, les actions sur le site ne semblent plus suffisantes.
Nous ferons le maximum pour médiatiser nos actions, car nous savons que notre actionnaire ne veut pas voir son image ternie.
Nous avons besoin de la mobilisation des salariés. Mais une grande partie d'entre eux en a assez d'être prise en otage.

L. P. : Quelle place occupe la section syndicale CGT auprès des salariés dans ce long combat contre les conséquences de l'emprise de la finance sur l'avenir des activités et des emplois à PI ?

La section syndicale CGT joue un rôle essentiel dans ce combat qui dure depuis plus de sept ans.
Elle a toujours démontré sa volonté de défendre les intérêts collectifs des salariés et, aujourd'hui encore, les démarches et actions qu'elle entreprend vont dans ce sens.

Pourtant, tout a été mis en place pour lui nuire :
• Attaques juridiques contre les représentants syndicaux.
• Mise en place d'un 2e syndicat (CFDT) très proche de la direction.
• Mandatement d'un conciliateur, désormais mandataire ad hoc.
Le syndicat a désormais pratiquement 3 oppositions face à lui et si le combat est inégal, il prouve et prouvera que sans son existence, depuis longtemps, les dés seraient jetés.
La CGT a démontré, par sa communication et ses actions, qu'elle n'avait pas peur de dénoncer les mauvaises actions menées par les dirigeants successifs.
Si la vérité n'est pas toujours bonne à dire, la dissimuler est encore plus nocif.
On ne peut pas jouer avec l'avenir des salariés. On n'a pas le droit de les culpabiliser systématiquement, de les mépriser autant en leur expliquant qu'il faut s'adapter à ce monde moderne, à la réalité du « marché » …
Si la lutte des classes existe encore, ce sont bien ces dirigeants inhumains, avides de profits, ces financiers qui doivent en endosser la responsabilité.
Dès la rentrée, la section syndicale continuera à jouer son rôle et convaincra ceux qui en doutent encore, ou qui se sont faits manipuler, qu'elle n'est pas là pour nuire aux salariés mais pour défendre leurs intérêts.
La CGT continuera de consulter ses syndiqués, les salariés, avant de proposer ou signer des accords comme, par exemple, celui de la modulation du temps de travail qui a été élaboré par la CFDT avec, probablement, l'aval de la direction …
Il est vrai qu'il est difficile d'être représentant du personnel et parallèlement actionnaire !

L. P. : Comment avez-vous analysé la réponse du cabinet de l'Elysée à votre courrier ? Y aura-t-il des suites ?

Nous avons envoyé une centaine de courriers et reçu que quelques réponses, dont celle-ci qui nous a moyennement étonné.
Nous savons que notre « Président » est partout.
S'il est très attentif à nos préoccupations et demande à M. Estrosi, ministre de l'Industrie, de procéder à un examen de notre dossier, nous ne sommes pas dupes, il porte une lourde responsabilité dans les coups qui sont portés aux salariés de tant d'entreprises, dont la nôtre.
La politique menée par son gouvernement, un gouvernement à la botte du Medef, contribue totalement à cette situation qui se dégrade à une vitesse grand V.
C'est la politique de l'argent roi où l'argent et la finance ont pris le pas sur l'homme.
Néanmoins, nous allons de nouveau interpeller son Cabinet dans le but de convenir d'une réunion.

GTF avec l'aimable participation de la section syndicale

Des nouvelles du Routage

Le point sur la négociation nationale des salaires dans le routage, malgré pétitions et grèves, le SELCED ajourne la négociation

Le chantage patronal

En mars, les patrons refusaient de négocier sur les salaires lors de la commission paritaire nationale de notre convention collective. Les différentes actions des salariés dans les entreprises au printemps ont obligé le SELCED (syndicat patronal) à ouvrir la discussion en juin. La CGT s'est présentée avec une pétition regroupant près de mille signatures ! Les patrons eux-mêmes ont expliqué que, d'après leur grille de calcul, il faudrait une augmentation de 2,4 % des minima conventionnels au 1er juillet pour juste maintenir le pouvoir d'achat, mais qu'ils avaient décidé de n'en donner que 1% et, encore, à condition que les syndicats contresignent et approuvent cette aumône ! Pour mémoire, l'intersyndicale des salariés réclamait unanimement 5% pour les ouvriers et agents de maîtrise et 3% pour les cadres. Face à la détermination syndicale d'améliorer cette proposition, le SELCED formulait (par courriel) une seconde proposition : 1 % au 1er juillet 2010 et 1 % au 1er janvier 2011. Alors que la CGT demandait des précisions sur l'impact de ce second 1% pour les négociations de 2011, le SELCED stoppait unilatéralement la discussion en renvoyant (sans date) à une prochaine rencontre à l'automne.

Luttes et résistances

Et pourtant, les patrons savent bien qu'ils mettent leurs salariés en grande difficulté tant les salaires de la profession sont bas. Grâce à l'action syndicale, signalons quelques succès qui doivent être un encouragement pour les salariés de toute la branche.
• France Routage : + 1,5 % en janvier ;
• Leval Routage octroie une prime de production pour désamorcer la grève ;
• BHR : + 1,6% et des passages d'échelons ;
• STP arrache 2% et une prime de 400 Ä après 5 jours de grève.
C'est un mouvement d'ensemble des salariés du routage qui permettrait de faire décoller les salaires ! C'est à ceci que travaillent nos délégués dans les entreprises. C'est pour cela qu'il faut renforcer la CGT en faisant élire des délégués CGT là où il n'y en a pas. Le 7 septembre est la date de la prochaine journée nationale de grève et de manifestation pour sauver nos retraites. C'est l'occasion de se mobiliser et de faire entendre notre voix.
Salaires, retraites, même combat !

Journée nationale d'action pour sauver les retraites mardi 7 septembre
Toutes et tous à la Manif !

Jean-Yves Lesage

Merci Roger !

Le SGLCE est en deuil : le 14 juillet, s'est éteint à l'âge de 95 ans, notre cher Roger Bureau qui fut le secrétaire général du SGL de 1967 à 1980.

NOUS présentons à sa famille, en premier lieu à sa femme Suzanne, nos condoléances et partageons son chagrin.

La vie de Roger se confond avec l'histoire de notre syndicat.

Né le 24 avril 1915, Roger devint apprenti à 13 ans, dès l'obtention de son certificat d'études. L'année suivante, il a été embauché à l'Imprimerie centrale rue Gambetta et se syndiqua à la Chambre typographique. En 1934, il travailla aux Imprimeries parisiennes réunies (IPR) et adhéra au SGL, membre de la CGTU. D'octobre 1936 à octobre 1938, il fit son service militaire, chez les pompiers de Paris. Mobilisé le 21 mars 1939, il vécut l'occupation comme pompier professionnel de la caserne de la rue Blanche et résistant dans un réseau de renseignements.

À la Libération, il intégra la permanence des clicheurs ; et dès 1946, il retourna aux IPR où il devint secrétaire du comité d'entreprise. Il participait également, dès cette époque, au conseil central du syndicat, l'ancien nom de la commission exécutive. En 1955, il fut élu administrateur-trésorier. Mais il ne se contenta pas de gérer et d'administrer le syndicat ; il consacra beaucoup de son activité à la vie syndicale dans les entreprises, à la mise en place de CE et à la formation des militants.

Douze ans plus tard, il succéda à Armand Prudhomme au poste de secrétaire général. À ce poste, durant treize années, il vécut les événements majeurs de l'histoire de notre profession.

L'année suivante, avec Mai et juin 68, il entra de plain-pied en tant que premier responsable du Livre parisien dans l'histoire sociale de notre pays, aux conséquences sociales considérables sur les droits des salariés, les avancées salariales et la syndicalisation.

Mais dès le début des années 70', il eut à faire face aux restructurations des imprimeries du labeur de Paris et de sa banlieue dans la ligne inspirée par un rapport ministériel qui justifiait l'abandon par les éditeurs de magazines de leurs moyens d'impression.

À la même époque, Roger tenait toute sa place, durant toutes les années du conflit du *Parisien libéré* pour impulser et valider la lutte sous toutes ses formes,

Toujours, il veilla comme à la prunelle de ses yeux au bon fonctionnement du syndicat, au respect des statuts et donc à la vie démocratique, tout en participant au Bureau de l'Union des Syndicats de la Seine, ancêtre de l'Union départementale de Paris.

En juin 1980, Roger prit sa retraite, et le syndicat ne parvint malheureusement pas à s'accorder sur son successeur. Une direction bicéphale favorisant surtout les particularismes tenta d'exister durant quatorze ans et prit fin avec l'élection de Daniel Légerot.

Retraité, Roger demeura un militant actif de la CGT, toujours rassembleur et constructif au sein de la Section unitaire mise en place par son syndicat.

Roger apporta encore longtemps son expérience à notre mutuelle et à l'institution de la Mayotte qui lui rendit, il y a quatre ans, un hommage mérité.

Je me souviens avec émotion d'une assemblée générale de la SURL où nous étions côte à côte et des réflexions qu'il me fit sur la nécessité de retrouver tout le monde autour d'une bonne résolution, même si « ce n'est pas facile ».

Je garderai également l'image de Roger qui grimpait, comme un jeune homme, quatre à quatre les étages pour aller au 6e étage dans les bureaux de la SURL, et qui, en descendant, me demandait des nouvelles du syndicat et particulièrement des camarades des NMPP.

Disponible, précis sont des qualificatifs, en plus de ceux déjà évoqués, qui ont été prononcés par des camarades qui se sont retrouvés au syndicat, mercredi 21 juillet, après avoir accompagné Roger à sa dernière demeure au cimetière de Gentilly.

Modeste jusque dans l'organisation de ses obsèques, Roger laissera le souvenir d'un homme juste au parcours à la fois bien rempli et complet. Nous sommes fiers d'avoir eu comme dirigeant, un militant, un homme comme Roger. Aujourd'hui, dans des conditions différentes, tâchons d'agir de manière telle que Roger aurait été fier de nous.

Marc Norguez
Secrétaire général du SGLCE

Appel à tous les syndiqués du Livre

Notez bien la date du vendredi 3 septembre 2010 et venez à 17 heures précises au 37, rue du Louvre, devant l'immeuble de la SIRLO.

Ce jour-là, la stèle gravée en mémoire des fusillés et déportés de la SIRLO sera définitivement scellée en présence de Monsieur Jacques Boutault, Maire du 2e arrondissement et de Madame Catherine Vieu-Charier, Adjointe au Maire de Paris chargée de la mémoire et du monde combattant.

Nos camarades René Fagnoni, secrétaire honoraire du groupe SOCPRESSE et Marc Norguez secrétaire général du SGLCE, évoqueront la mémoire de René François, Albert Bourquart fusillés par les allemands et de René Bordier et Victor Weshler, morts en déportation.

Il aura fallu cinq longues années de démarches à René Fagnoni, relayé par notre institut CGT d'histoire sociale du livre parisien, pour que son opiniâtreté vienne à bout des obstacles et que la plaque commémorative soit fixée à nouveau sur la façade de l'immeuble emblématique de la SIRLO.

Notre présence massive ce jour-là témoignera de notre très fraternelle admiration envers ces militants C.G.T. morts en héros pour la liberté et les droits de l'homme. Nous exprimerons ainsi notre attachement indéfectible en ces valeurs qui sont aujourd'hui foulées au pied par des prises de positions discriminatoires, inconnues depuis Vichy et condamnées par l'O.N.U.

Y. V.

La Compagnie Jolie Môme, vous connaissez ?

C'est une troupe de théâtre populaire, militant, mêlant comédie et chansons. L'enthousiasme et le charme des comédien(ne)s vous font voyager dans l'histoire du mouvement ouvrier, vous tirant tour à tour éclats de rire et larmes d'émotion. Un divertissement intelligent dont on peut user sans modération.

Livre Parisien : Jolie Môme, qui êtes-vous ? Quel sens a votre activité : artistique ou militante ? Vous apparaissez lors de meetings de soutien aux entreprises en lutte ; pub ou vocation ?

Jolie Môme. *Nous sommes une troupe de théâtre au fonctionnement collectif et égalitaire.*

Après avoir donné des cours de théâtre à des hébergés d'Emmaüs en échange d'un local de répétitions, après avoir dirigé des ateliers au cœur d'une cité de Gennevilliers en échange d'un lieu de travail, un constat s'est imposé : soit on accompagnait la misère, soit on la combattait.

Cela ne nous empêche pas de vivre et travailler dans les quartiers, mais cela a radicalisé notre orientation, le choix des textes que nous mettons en scène et notre manière d'accompagner les luttes.

Nous soutenons, aussi souvent que possible, les travailleurs en lutte pour leurs droits, leur emploi, des papiers, leur salaire, un logement ...

Nous ne voulons pas entretenir l'illusion que le théâtre remplace un tract ou une grève, mais nos spectacles peuvent soutenir le moral des militants dans les luttes et, en ce sens, nous espérons faire un théâtre utile, populaire et fraternel.

L. P. Vos spectacles : quels en sont les auteurs ?

J. M. *Nous avons mis en scène Jacques Prévert dont le groupe Octobre est, pour nous, une référence. Nous avons joué du Brecht, de l'Hugo... et puis des pièces de jeunes auteurs et, parfois, nous écrivons nous- mêmes nos pièces et nos chansons, collectivement, à partir d'improvisations, de réécriture, d'essais sur scène ...*

L. P. Votre spectacle actuel : racontez l'actualité du thème.

J. M. *« Wanted, le Procès-Spectacle » est issu d'une anecdote malheureuse : la direction de la CFDT a décidé de porter plainte contre notre metteur en scène et fondateur de la compagnie. Après deux ans de mobilisation contre la réforme de l'intermittence, nous sommes allés demander à la CFDT pourquoi la signature d'un accord qui mettait nos métiers en péril.*

En guise de réponse : Une plainte contre Ludovic et Michel pour violation de domicile.

Plus de 12 000 personnes ont déclaré "Si j'avais su, j'y serais allé" dans une pétition de soutien.

Donc nous sommes partis de cette anecdote pour faire un spectacle sur la criminalisation du militantisme à travers les âges ; comment ceux qui détiennent le pouvoir traitent ceux qui les contestent en "criminels"

L. P. Où jouez vous, dans quel contexte ? Parlez-nous du théâtre qui vous héberge, quel partenariat avec la ville de Saint-Denis ?

J. M. *Nous tournons partout en France mais avons un port d'attache à Saint-Denis : La Belle Étoile, un très beau théâtre que nous met à disposition la municipalité. Au départ, nous étions inquiets pour notre indépendance mais nous sommes heureusement surpris par la liberté que nous laisse la municipalité, son soutien dans la construction d'un lieu théâtral indépendant, ouvert sur son environnement et sur les luttes.*

L. P. Suite à vos soucis avec la CFDT, où en êtes-vous ? Que diriez-vous à des syndiqués CFDT fans de la compagnie Jolie Môme ?

J. M. *Nous faisons tout pour faire connaître les agissements de la direction nationale tout en appréciant le soutien des militants de la CFDT. Certains ont signé la pétition, sont présents aux manifestations de soutien, ont écrit à leur direction ...*

Le plus important pour nous est que cette histoire soit connue afin que cette direction cesse de porter plainte contre des travailleurs en lutte, qu'elle arrête de signer des accords qui nuisent aux travailleurs, chômeurs, retraités ...

L. P. Quels sont vos projets ? Donnez-nous un calendrier de vos spectacles pour la rentrée.

J. M. Nous jouerons **« Basta Ya »** le samedi 11 septembre à la Fête de l'Humanité. Nous rejouerons ce spectacle le 18 septembre à l'Européen (déjà complet !), mais aussi à la fête de la ville de Saint Denis le 2 octobre.

Mais l'événement de la rentrée est, sans conteste, notre nouvelle pièce inspirée des récents conflits sociaux et occupations d'entreprises. La pièce s'appelle *« Inflammable »* et nous la jouerons pendant près d'un mois à la Belle étoile.

Au printemps, pour les 140 ans de la Commune de Paris, nous rejouerons *« Barricade »* à Paris.

Renseignez-vous sur notre site internet www.cie-joliemome.org ou appelez-nous à La Belle Étoile (01 49 98 39 20) pour en savoir plus !

L. P. Pour finir, un petit message aux lecteurs du Livre Parisien pour leur donner envie de venir vous voir.

J. M. *Nous nous sommes rencontrés à Blanqui, nous nous retrouverons surement à La Belle Étoile (notre théâtre) ou à la fête de l'Huma... mais il est surtout très probable que nous soyons bientôt côte à côte dans les luttes !*

À très bientôt !

Thierry Fronty

Calendrier des formations 2010

ORGANISÉS PAR LE SGLCE

Acceuil : les 11 et 12 octobre 2010 à la Maison du Livre

Organisation et renforcement : du 18 et 22 octobre 2010 à la Maison du Livre

1º Niveau :
- ✓ du 11 au 15 novembre 2010 à la Maison du Livre

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE SEINE-SAINT-DENIS

1º Niveau :
- ✓ du 11 au 15 octobre à l'union locale de Montreuil
- ✓ du 13 au 17 décembre à l'union locale de Montreuil

ELUS ET MANDATÉS :
- ✓ du 4 au 6 octobre à l'union locale de Saint-Denis/Saint-Ouen/Aubervilliers
- ✓ du 24 au 26 novembre à l'union locale de Saint-Denis / Saint-Ouen/Aubervilliers

Bulletins de paye :
- ✓ du 7 au 8 octobre à l'union locale de Saint-Denis/Saint-Ouen/Aubervilliers

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DU VAL-DE-MARNE

1º Niveau :
- ✓ du 25 au 29 octobre à l'union locale de Vitry sur Seine
- ✓ du 25 au 29 octobre à l'union locale de Gentilly
- ✓ du 15 au 19 novembre à l'union locale d'Orly
- ✓ du 22 au 26 novembre à l'union locale d'Ivry sur Seine
- ✓ du 22 au 26 novembre à l'union locale de Champigny
- ✓ du 22 au 26 novembre à l'union locale de Rungis

Sessions :

La vie syndicale dans mon syndicat/ Fiche de paie et Grarantie collective/ Rédiger un tract/ Négociation Annuelle Obligatoire ::
- ✓ Du lundi 5 juillet au vendredi 9 juillet 2010 et du lundi 18 au vendredi 22 octobre 2010 à l'Union Locale de Villeneuve St-Geroges.

Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqués :
- ✓ Les jeudi 14 & vendredi 15 octobre 2010

Date limite des inscriptions : 06 septembre 2010 à l'Union locale de la plateforme d'Orly.

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE SEINE-ET-MARNE

2º Niveau :
- ✓ première partie du 20 au 24 septembre à Melun
- ✓ seconde partie du 11 au 15 octobre à Melun

CHSCT du 15 au 19 novembre

1º Niveau :
- ✓ du 22 au 26 novembre Union locale de Sénart

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE L'ESSONNE

1º Niveau :
- ✓ du 28 Juin au 2 Juillet à l'union locale Les Ulis
- ✓ du 4 au 8 Octobre à l'union locale de Val d'Yerres
- ✓ du 11 au 15 Octobre à l'union locale de d'Evry
- ✓ du 18 au 22 octobre à l'union locale de Viry Chatillon

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE PARIS

Stage économique/Comité d'entreprise : du 22 au 26 Novembre

1º Niveau :
- ✓ du 18 au 22 Octobre à l'union locale du 13e
- ✓ du 6 au 10 Décembre à l'union locale du 13e
- ✓ du 11 au 15 Octobre à l'union locale du 12e
- ✓ du 15 au 19 Novembre à l'union locale du 10e
- ✓ du 22 au 26 Novembre à l'union locale du 15e

ELUS ET MANDATÉS :
- ✓ du 17 au 19 novembre à l'union locale du 13e
- ✓ du 15 au 17 novembre à l'union locale du 12e
- ✓ 14 et 15 Octobrebre à l'union locale du 15e
- ✓ du 15 au 19 novembre à l'union locale du 10e

le livre parisien

Petites estivales

Ça sent le gaz ! Lorsque augmentation du prix du gaz rime avec coupures de gaz.
Au mois d'avril, le prix du gaz a augmenté en moyenne de 9,7 % ; résultat, le nombre de coupures de gaz, en raison d'impayés, a été multiplié par 30. En 2008, GRDF (gestionnaire du réseau de gaz) comptait 10 000 procédures de coupures ; en 2010, il en prévoie 300 000. De leur côté, les actionnaires de Suez GDF et ses dirigeants se frottent les mains ayant déjà en tête une prochaine augmentation surnaturelle du prix du gaz.

Hausse du prix de l'électricité : Après la hausse printanière du prix du gaz, au coeur de l'été, EDF s'est accordé une augmentation estivale de 3 % de ses tarifs aux particuliers et de 5 % pour les entreprises. Cette "petite" entreprise ne connaît pas la crise ! C'est, en effet, dans les poches de ses clients qu'elle ponctionne les dividendes de ses actionnaires.

Drôles de moeurs financières ou pourquoi vous devriez vous méfier des vieilles dames trop riches pour être honnêtes !
C'est l'histoire d'une vieille dame très, mais alors, très, très riche qui habite Neuilly-sur-seine. Comme d'autres arrosent leur jardin, la mamie de 87 printemps avait pris l'habitude d'arroser des membres du gouvernement ainsi que le chef de l'État dans le cadre de leurs campagnes électorales passées, présentes et à venir.
Au début de l'été, le scandale s'affiche à la une des journaux, radios et télé. En fait, cela commence par une simple affaire de famille. Il s'agit d'une succession difficile de 17 milliards d'euros qui éveille bien des appétits. Aussi, la justice est-elle saisie pour régler les différends dans cette affaire de gros sous. À partir de là, les passions se déchaînent et, d'une histoire de famille, on passe à ***une affaire d'État.***
En effet, des enregistrements de conversations impliquant la contribuable la plus riche de France et son gestionnaire de fortune sont rendus publics. Ils révèlent des comptes en Suisse, une île paradisiaque située aux Seychelles, trois chèques à l'attention de deux ministres et du président de la République. Il y est aussi question de l'emploi qu'occupe l'épouse d'un des ministres au sein de la société gérant la fortune de la vieille dame. Lui-même ayant, par le passé, été ministre du budget tout en étant trésorier du parti présidentiel. Pourtant, depuis le bouclier fiscal (qui lui a rapporté 30 millions d'euros en 2008) et l'exonération quasi totale des droits de successions, l'héritage de mamie Bettencourt aurait dû se dérouler sans histoire. Sauf que la Tatie de Neuilly a ***de vieilles et vilaines habitudes.***

Le social, l'impôt, la justice c'est pas pour elle !

Personnellement, elle préfère la discrétion et le confort des paradis fiscaux. Le grisbi est à elle et elle entend bien qu'il ne tombe pas entre les mains du Fisc. Des gens pas bien élevés qui n'habitent même pas Neuilly mais Bercy. Là, Mamie, elle a vu rouge : on veut s'en prendre à ses petites économies, ses comptes en Suisse qu'elle avait oubliés, à son île déserte, à ses amis politiques et personnels, à ses bonnes oeuvres et à ses aides en faveur de l'insertion d'une épouse de ministre. Quelle ingratitude, tous ces jaloux, ces envieux qui n'en veulent qu'à ses sous, de quoi briser le coeur d'une vieille dame et faire tomber un gouvernement.

Mamie de Neuilly-sur-seine ne va pas se laisser faire !

Elle n'a rien contre l'évasion fiscale, ni contre la justice aux ordres du pouvoir exécutif. De plus, elle s'est toujours montrée fidèle et n'a jamais ménagé son soutien à ses amis politiques qui le lui rendent bien. Comment a-t-on pu en arriver là ? C'est ce qu'elle se demande en lisant le compte rendu de la première audience du procès que sa fille intente à l'un des bénéficiaires de ses largesses. Depuis son hôtel particulier de la banlieue ouest de Paris, elle pense que les promesses n'engagent que ceux qui les prennent pour argent comptant. Pour sa part, elle ne rapatriera pas un centime d'euros de ses comptes Suisses, Uruguayens, Singapouriens, ni d'aucun autre paradis fiscal d'ailleurs. Mamie Bettencourt en a vu d'autres et ceux qui l'attaquent vont en avoir pour leur argent. Avec Mamie à la tête de l'équipe de France de Football, il y seraient allés à l'entraînement, les bleus, ça c'est certain !

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Juillet 2010	121,04	– 0,3	+ 1,7
Juin 2010	121,38	+ 0,0	+ 1,5
Mai 2010	121,39	+ 0,1	+ 1,6
Avril 2010	121,26	+ 0,3	+ 1,7
Mars 2010	120,94	+ 0,5	+ 1,6
Février 2010	120,36	+ 0,6	+ 1,3
Janvier 2010	119,96	– 0,2	+ 1,1
Décembre 2009	120,04	+ 0,3	+ 0,9
Novembre 2009	119,64	+ 0,1	+ 0,4
Octobre 2009	119,48	+ 0,1	– 0,2
Septembre 2009	119,37	– 0,2	– 0,4
Août 2009	119,66	+ 0,5	– 0,2

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

- Pour l'année 2010, le Smic a été augmenté de 0,50 %, ce qui amène le salaire horaire à 8,86 e brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 343,77 e et un salaire net de 1 051,00 e, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :
– 1512,70 e avec majoration de salaire de 10 % de la 36e à la 39e heure.
– 1535,74 e avec majoration de salaire de 25 % de la 36e à la 39e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :
– 7,10 e pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
– 7,98 e pour salariés âgés de 17 ans à 18ans (abattement de 10 %)

Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 e/mois ;
33 276 e/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Si vous avez travaillé au moins cinq ans :
– moins de 55 ans : 14,74 e maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)
– 55 ans et plus : 14,74 e maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546e jour d'indemnisation : 21,16 e maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1er janvier 2004.
Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :
personne seule : 1 031,80 e ;
couple : 1 621,40 e.

Minimas au 1er janvier 2010

RMI et RSA 460,09 e pour une personne seule.

Retraites complémentaires

Valeur du point :
Agirc : 0,4132 e ;
Arrco : 1,1848 e ;
Ircantec : 0,43751 e.

Haïti douleurs !

Les besoins sont considérables, plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées vivent dans des conditions très précaires.

Nous décrivons la situation catastrophique. Aujourd'hui, l'eau mais également l'habitat sont des urgences ; à terme, il va falloir loger les centaines de milliers de sinistrés car la saison des pluies a débuté en avril.

L'association AFHSA, domiciliée à Vitry-sur-seine, a missionné un camarade du livre d'origine haïtienne avec le soutien du SPF du livre pendant deux semaines, en Haïti.

Il fait état d'un rapport édifiant : la situation est désastreuse, le pays est à genoux, l'intervention humanitaire est massive avec tout ce que cela comporte de positif pour les gens, mais également des problèmes comme la déstabilisation de l'économie locale.

C'est frappant, les gens essaient de vaquer à leurs occupations. La population est un peu moins en état de choc même si son état psychologique reste très affecté.

Il faut un compromis pour affronter l'urgence. Solidarité et une aide internationale posent un problème de coordination avec le national qui doit décider. Il faut que le national se manifeste et livre sa vision, c'est-à-dire ce qu'il va reconstruire et la manière dont il compte s'y prendre.

Bien évidemment, il faut **répondre à l'urgence des personnes déplacées,** de l'approvisionnement des soins médicaux et du déblayage. Cependant, l'urgent peut durer longtemps, sans opposer l'urgence et la construction à plus ou moins long terme, d'autant qu'on ne peut reconstruire n'importe où. C'est pourquoi, le politique est essentiel. La construction des « béton-villes » nécessite que les gens relogés aient un système de transport, ils doivent pouvoir maintenir leurs emplois ou en trouver d'autres.

Il s'agit de travailler sur l'essentiel. C'est indispensable pour reconstruire le pays, il faut une politique d'ensemble d'où l'appel à la mobilisation générale.

La pression exercée par les pays riches et les institutions financières internationales n'a été qu'un perpétuel recommencement. Les politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI et la banque mondiale dans les années 1990 ont, par exemple, forcé Haïti à sacrifier sa production de riz (abaissement des droits de douanes entraînant l'afflux de riz américain) tandis que les aides massives, sous forme d'assistance étrangère, ont accru la dépendance du pays.

En 2008, Haïti a consacré **50 millions de dollars pour le service de sa dette,** nettement plus que l'aide étrangère. Cette dette injuste est estimée à 1,2 milliard de dollars en 2009. Les institutions financières internationales détiennent, à elles seules, plus de 80% de la créance Haïtienne, une façon de conserver les rênes du pays. Haïti risque de payer chèrement son avenir si la dette n'est pas effacée.

L'AFHSA remercie le SPF et tous les camarades du Livre, sans distinction, pour leur mobilisation et leur soutien au peuple Haïtien. L'association qui a pour projet de reconstruire une école, dans un premier temps, et de parrainer des enfants au sein de cette structure scolaire, fait appel à votre générosité pour accomplir ce projet.

Comité du Livre SPF